



Non-remboursement de repas pour séjour non-effectué à thalacap

Par **Isatis**, le **20/02/2011** à **18:41**

Bonjour,

Thalacap Saintes-Marie de la Mer a encaissé le règlement des repas pour un séjour que je n'ai pas effectué.

L'offre/arnaque Nocibé était la suivante : pour 60€ d'achats vous aviez droit à 2 nuits et des soins pour 2 personnes dans un centre Thalacap mais les repas doivent être obligatoirement pris dans l'établissement et à vos frais bien sûr.

J'ai annulé ma réservation initiale (ayant pris la précaution de contracter l'assurance prévue à cet effet) et, l'offre arrivant à expiration, j'ai réclamé le remboursement desdits repas.

Sur ce, on me propose de prolonger l'offre "pour m'être agréable". J'ai dit on ne peut plus clairement que je ne voulais pas de ce séjour mais mon argent. Le mur....

Silence radio de la part de Thalacap. Ils ont même ignoré l'association de consommateurs qui avait intercedé en ma faveur.

Que faire ?

Merci de votre assistance

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **23:41**

LRAR de mise en demeure, qu'à défaut vous saisissez le tribunal de proximité (je suppose que ça ne dépasse pas 4000 euros)